

# *Comment mesurer les “performances” des universités ? Quelques réflexions sur la mise en place d’indicateurs à l’Université de Picardie*

*Frédéric Lebaron* \*

*Université de Picardie (« Jules-Verne »), Institut universitaire de France  
& Centre universitaire de recherches sur l’action publique et le politique  
(CURAPP, UMR 6054 UPJV-CNRS)*

*Les universités sont aujourd’hui soumises à une pression multiforme visant à l’objectivation quantitative de leurs « performances », selon le lexique qui s’est largement imposé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Celle-ci vise à faire de l’Europe l’« économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Avec les notions de « pôle », d’« excellence », de « compétitivité », d’« attractivité », d’« innovation », etc., le lexique des « indicateurs de performance » s’est très largement diffusé dans le cadre des réformes de l’enseignement supérieur et de la recherche qui, depuis le processus de Bologne initié en 1998-99, ont déjà très profondément transformé ce secteur. En reprenant les catégories analytiques du sociologue américain Robert K. Merton, cet article propose d’éclairer les logiques à l’œuvre dans le processus d’objectivation quantitative des performances des universités à la lumière des fonctions sociales « manifestes » et « latentes » de ces institutions. Devant la multiplicité de ces fonctions, on observe à quel point l’objectivation quantitative des « performances » est un processus inégal et sélectif qui tend principalement aujourd’hui à imposer la domination de critères de type “économique”, au détriment d’autres mesures et, partant, d’autres catégories d’évaluation de l’activité universitaire. L’exemple de mise en œuvre locale de la politique des indicateurs présenté fait de plus apparaître les nombreuses limites d’un processus censé favoriser la transformation des comportements par la transparence et l’évaluation généralisées.*

La mise en place des « pôles de compétitivité » en 2004, le rôle croissant des conseils régionaux dans la définition d’une politique de recherche ciblée dans le cadre des « contrats de projet État-Région », les réformes

\* frederic.lebaron@u-picardie.fr

nationales visant, par de multiples moyens, à rapprocher l'enseignement supérieur et de recherche du tissu socio-économique (LMD<sup>1</sup>, LPR<sup>2</sup>, LRU<sup>3</sup>...), mais aussi, plus largement, le nouveau cadre comptable des politiques publiques, qui, avec la LOLF<sup>4</sup> (2001), induit la généralisation d'une « culture de l'objectif » et accentue la conversion au « *new public management* » (NPM) au sein des organisations publiques, la médiatisation accrue de palmarès et classements des universités, comme le classement de Shanghai : ces processus convergents semblent concourir à la nécessité d'une mesure stabilisée et fiable visant à légitimer l'investissement public (et, de plus en plus, privé, compte tenu du flou croissant des frontières entre public et privé, marchand et non-marchand<sup>5</sup>) dans un secteur qui restait jusque là relativement rétif à la quantification systématique. (Cf. Encadré 1)

Pour comprendre certaines des logiques présidant au processus en cours d'objectivation quantitative des performances des universités, il peut être utile, en prenant pour point de départ des catégories analytiques dues au sociologue américain Robert K. Merton<sup>6</sup>, de s'interroger sur les diverses *fonctions sociales* remplies par les universités (plus largement les établissements d'enseignement supérieur), à condition d'entendre non seulement par là leurs fonctions « *manifestes* », officiellement définies (comme la transmission, la production et la valorisation de connaissances, ou encore la dynamisation de l'« *économie de la connaissance* », l'insertion professionnelle des étudiants, l'« *égalité des chances* »...), mais aussi leurs fonctions plus « *latentes* », comme celles qui visent à la reproduction de la structure sociale, l'intégration et la socialisation des jeunes scolarisés, la production de « *bien-être* » collectif, la contribution à la vie sociale, etc. On voit alors mieux, dans ce cadre, à quel point l'objectivation quantitative des « performances » est un processus très inégal et sélectif selon les fonctions considérées. Celles-ci apparaissent comme objectivement hiérarchisées, cette hiérarchie évoluant dans un sens déterminé : le processus d'objectivation en cours tend principalement aujourd'hui à imposer la

<sup>1</sup> Licence-Master-Doctorat.

<sup>2</sup> Loi de Programmation de la Recherche.

<sup>3</sup> Libertés et Responsabilités des Universités.

<sup>4</sup> Loi organique relative aux lois de finances.

<sup>5</sup> A. Vinokur (dir.), *Pouvoirs et financement en éducation. Qui paye décide ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>6</sup> R. K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

domination de critères de type “économique” aux établissements, au détriment d’autres mesures et, partant, d’autres catégories d’évaluation de l’activité universitaire.

### Encadré 1. — Des politiques publiques tournées vers l’objectivation systématique des performances

Largement inspirée par la montée du « new public management » (NPM) dans la réforme de l’État <sup>1</sup>, et par l’impulsion de la nouvelle méthode de gouvernance européenne, notamment après le sommet européen de Lisbonne de mars 2000, l’objectivation quantitative des performances est incontestablement aujourd’hui l’une des principales dimensions des politiques publiques en matière de recherche et d’enseignement supérieur. C’est, en particulier, dans le cadre communautaire que la *mise en indicateurs* s’est imposée comme modalité essentielle de l’action publique. La “stratégie de Lisbonne” repose ainsi sur la pratique du *benchmarking*, qui s’appuie sur les vertus intrinsèques de la comparaison et de la quête indéfinie des « *meilleures pratiques* » dans le but de transformer de façon incitative l’action publique <sup>2</sup>. Le domaine de l’enseignement supérieur et, surtout, de la recherche est au cœur de cette stratégie, avec la volonté de construire une « *économie de la connaissance* » hautement compétitive, rendant possible la croissance, l’investissement, la création d’emplois, etc. Les indicateurs associés sont de natures très diverses, mais convergent vers la nécessité d’une rentabilisation économique et plus précisément marchande de la recherche. Mesurés au niveau des différents pays, ces indicateurs peuvent au moins en théorie se décliner au niveau régional, voire à un niveau encore plus restreint. Ils constituent un cadre politique et cognitif prégnant, au sein duquel s’élaborent les stratégies nationales et, de plus en plus, régionales.

Le cadre général des politiques publiques a été, parallèlement, profondément transformé, en France, par la promulgation de la LOLF (2001), qui promeut une nouvelle culture administrative, la « *culture de l’objectif* », reposant sur elle aussi l’objectivation systématique des « *performances* » à travers le recours à des indicateurs. Fondé sur la valorisation, directement issue du NPM, de la « *transparence* » et de l’« *évaluation* » comme instrument de changement des comportements <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Sur l’introduction du NPM et du management quantitatif dans le secteur éducatif, on se reportera à A. Vinokur (dir.), *Pouvoirs et mesure en éducation*. Numéro spécial hors-série n° 1, Cahiers de la recherche sur l’éducation et les savoirs, juin 2005 (textes téléchargeables sur le site de FOREDUC : <http://netx.u-paris10.fr/foreduc>).

<sup>2</sup> I. Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, 2008.

<sup>3</sup> E. Arkwright, C. de Boissieu, J.-H. Lorenzi, J. Samson, « Modifier les comportements par la transparence et l’évaluation », chap. 4, in *Économie politique de la LOLF*, Rapport pour le Conseil d’analyse économique, Paris, Documentation française, 2007.

l'usage de ces indicateurs vise à couvrir l'ensemble des secteurs de l'action publique, redéfinis autour de « missions » spécifiques. La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » comprend ainsi divers programmes, qui s'articulent autour de grands objectifs : en 2006, il s'agit de *développer une recherche créative, et améliorer sa contribution à la croissance ; répondre aux besoins de qualification supérieure et améliorer la réussite à tous les niveaux de formation ; favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur ; développer la recherche industrielle et l'innovation au sein des entreprises*. L'un des effets de la LOLF est ainsi de tendre à rendre explicites les « fonctions-objectifs » de l'université, pour parler comme les micro-économistes, en objectivant les divers présupposés engagés usuellement dans la perception de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matière d'enseignement supérieur, la Loi du 10 août 2007 (« Libertés et responsabilités des universités ») impose désormais aux établissements la publication d'indicateurs : « *Les établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures rendent publiques des statistiques comportant des indicateurs de réussite aux examens et aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants* » (article 20).

### *Un exemple de mise en œuvre “locale” de la politique des indicateurs, l'Université de Picardie (« Jules-Verne »)*

La pression multiforme à la quantification ne s'impose pas de façon mécanique et uniforme “sur le terrain” local<sup>1</sup>. Elle est retraduite et négociée, sous diverses contraintes, notamment parce qu'elle modifie les équilibres entre les différents “acteurs” de la vie universitaire et de la recherche et met en cause la perception que ceux-ci ont de leur établissement. Elle survient dans un contexte politico-économique et scientifique local caractérisé par certaines spécificités disciplinaires, et par une position particulière, en termes de capitaux (politiques, économiques, scientifiques sociaux) dans l'espace national des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Université de Picardie (« Jules-Verne ») (UPJV), université provinciale pluridisciplinaire de taille moyenne, fortement soumise à la domination de la métropole parisienne et à l'attraction d'autres territoires proches,

<sup>1</sup> Résultat banal de sociologie des politiques publiques, ce constat est peut-être ici d'autant plus important que la mise en œuvre d'une mesure nationale est censée s'accompagner d'une application à tous les niveaux.

servira d'illustration, permettant d'essayer de mieux mesurer les effets des politiques publiques dans un contexte local spécifique <sup>1</sup>. (Cf. Encadré 2)

### Encadré 2. — Une université pluridisciplinaire de taille moyenne

L'UPJV a été créée après 1968 et a été surtout dirigée, depuis les années 1980, par des “scientifiques” (médecins, biologistes, chimistes...). Elle est assez typique de ce que l'on peut appeler une université pluridisciplinaire en région, comme les universités de Reims, Poitiers, Limoges, etc. Dans la région Picardie (Aisne, Oise, Somme), elle n'a pour seule “consœur” que l'Université technologique de Compiègne (UTC), dans l'Oise, qui est de beaucoup plus petite taille (quatre fois en nombre d'étudiants), et, surtout, située sur un créneau spécifique, qui la rapproche des grandes écoles d'ingénieurs et lui donne, au passage, une position de force dans la relation avec les entreprises de haute technologie.

L'UPJV bénéficie d'un fort soutien du conseil régional, en particulier depuis le dernier changement de majorité (2003). Mais elle est placée dans une situation de relative insécurité dans le contexte des “réformes” actuelles, du fait du faible investissement régional passé dans la recherche publique (la région Picardie se caractérise par un poids relatif important de la recherche privée) et de la concurrence d'autres établissements d'enseignement supérieur (UTC, écoles de gestion, etc.), dans une région où le taux de scolarisation est faible et les catégories populaires surreprésentées. Elle pâtit dans certains secteurs disciplinaires de l'éloignement de nombreux enseignants-chercheurs résidant en Ile-de-France. En SHS, certains d'entre eux sont soumis à l'attraction des laboratoires de recherche parisiens. Université plutôt dirigée par des personnalités étiquetées “de gauche” (Jean-Pierre Cot, Dominique Taddéi, Maurice Roussel, et plus récemment Gilles Demailly, professeur de chimie, élu maire socialiste d'Amiens en

<sup>1</sup> L'enquête sur laquelle repose cet article s'appuie sur des observations directes au Conseil scientifique de l'UPJV, où j'ai été élu entre 2005 et 2008, et dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par le Conseil régional, pour lequel j'ai exercé les fonctions de référent de l'axe prioritaire « Action publique, systèmes économiques, juridiques et sociaux » pendant deux ans. J'ai participé à plusieurs réunions et discussions menées sous l'égide de la direction de la recherche du Conseil régional. Des entretiens avec quelques acteurs-clés de la politique scientifique régionale, qui font l'objet du travail en cours d'étudiants en Master, ont été conduits. Une analyse de divers documents (notamment statistiques) pertinents a été menée, notamment : le rapport de l'AÈRES sur l'UPJV rendu public fin 2007, les résultats d'une mission de l'OST sur la production scientifique (présentés courant 2007 au Conseil scientifique), des enquêtes du BUIIO sur l'insertion professionnelle des étudiants à différents niveaux, des données issues d'APOGÉE sur les étudiants (qui se sont traduites par le dépôt en 2007 d'un projet PIC-ETU par le CURAPP dans le cadre d'un appel d'offre régional), des données issues de tentatives (passées) de mise en place d'observatoires de résultats.

2008), l'UPJV a un temps fait figure de "bonne élève" des réformes universitaires. Cela s'est traduit par le choix de la mise en place sans état d'âme de la réforme LMD, dans le cadre de la vague B. Mais la logique même des réformes a assez rapidement déstabilisé la configuration locale, en faisant apparaître des clivages marqués au sein du corps enseignant. Un mouvement étudiant, circonscrit aux SHS, s'est développé en 1998 contre le plan université 2000 et l'introduction du "3-5-8" ; en 2003, des protestations et grèves ont lieu contre la mise en œuvre de la réforme LMD. En 2006, le mouvement anti-CPE est particulièrement fort en SHS (sur le campus), en science (« Saint-Leu ») et en droit-économie (« Pôle universitaire cathédrale »). En 2007, le mouvement anti-LRU est l'un des plus importants en France, et polarise profondément le corps enseignant, notamment autour de la question des blocages de sites (le seul site qui n'est pas touché est celui de la faculté de médecine et de pharmacie). Le SNESup, longtemps le syndicat majoritaire chez les personnels enseignants, s'est re-structuré durant cette période, notamment à l'occasion du mouvement anti-LMD ; ses listes remportent les élections de 2005 aux trois conseils et apparaissent alors comme porteuses d'une "alternative", plus critique sur les réformes, à l'ancienne équipe de direction. En 2006, le président Georges Fauré, maître de conférences HDR de droit privé, est élu avec le soutien du SNESup et écarte des vice-présidences la plupart des membres de l'ancienne équipe. Il présente des listes aux élections universitaires de 2008, en se séparant des listes issues du SNESup (qui s'est éloigné de lui, notamment à la suite de sa gestion du mouvement "anti-LRU"). Il remporte le scrutin dans le collège B (39 %), mais le perd dans le collège A au profit d'une alliance regroupant des membres de l'ancienne équipe de direction. L'instabilité, la faible lisibilité de la "gouvernance" caractérisent ainsi la période, marquée en même temps par l'implantation rapide, et dans la douleur, des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'intérêt de cet exemple tient d'abord aux caractéristiques structurelles de l'établissement choisi : par sa proximité avec Paris, il attire des enseignants-chercheurs (en début de carrière de maître de conférences, ou à l'occasion du passage comme professeur) issus d'universités parisiennes, qui maintiennent parfois durablement leurs investissements professionnels dans la capitale et une certaine distance avec l'université picarde ; parallèlement, certains secteurs de l'établissement valorisent, de façon parfois extrêmement marquée, des pratiques souvent qualifiées de « *localistes* », particulièrement en matière de recrutement des enseignants-chercheurs.

Du point de vue de son public, l'UPJV est une université à fort ancrage dans les catégories populaires, avec dans certains secteurs (sciences, économie), une forte proportion d'étudiants étrangers.

Parmi les universitaires, ce sont des agents aux caractéristiques particulières (ils sont par exemple, relativement plus souvent, engagés de longue date dans des fonctions "administratives") issus des disciplines localement dominantes (chimie, pharmacie, médecine...) qui exercent apparemment la pression la plus forte dans le sens de la mise en place d'une politique

managériale, qu'ils associent souvent au soutien aux réformes néolibérales et à un engagement plus assumé dans la logique des pôles (de compétitivité, d'excellence, etc.)<sup>1</sup>. Ils promeuvent une définition en apparence plus proche de la conception dominante de la « *performance* » universitaire, entendue notamment dans un sens « *économique* ». Mais, malgré cet engagement en apparence plus marqué de certains acteurs, la mise en place de la politique des indicateurs reste globalement peu développée, voire embryonnaire.

### *Quelle fonction globale pour les universités dans l'économie de la connaissance ?*

La mesure des performances des universités induit une soumission accrue à des critères d'évaluation « *économiques* » dans le contexte des politiques néolibérales et de la domination d'une vision de plus en plus étroite de l'efficacité économique, exportée du secteur marchand<sup>2</sup> et qui tend à rapprocher symboliquement structures et pratiques d'une vision normative issue de celui-ci. Certes, la recherche du profit et la maximisation de la « *valeur actionnariale* » (encore sans signification concrète dans le contexte du « *service public* ») ne sont pas des objectifs affichés des établissements, même dans le contexte de leur autonomie budgétaire croissante. On sait néanmoins, avec l'exemple récent des débats au sein de l'Université de Paris IX (« Dauphine »), que la question de l'équilibre budgétaire, liée à celle des ressources potentiellement accrues liées aux droits d'inscription, est un enjeu majeur des politiques d'établissement. La recherche de ressources va s'accompagner de l'objectivation de nouveaux critères de classement des établissements, engagés dans des logiques de concurrence plus marquées : progressivement, un ordre quasi-marchand se substitue symboliquement au « *service public* » caractérisé par la gratuité. Le budget global annuel d'un établissement pourrait ainsi rapidement devenir un indicateur sensible dans les comparaisons entre universités, notamment avec la mise en place de fondations, censées

<sup>1</sup> Cette politique managériale quantitative est depuis déjà quelques temps mise en œuvre au sein des CHU, ce qui explique que les “hospitalo-universitaires” puissent apparaître, sur ce plan, comme faisant partie des disciplines coalisées plus favorables aux politiques d'inspiration managériale.

<sup>2</sup> Sur la domination de critères d'évaluation des « *performances* » issus du secteur financier, voir Frédéric Lordon, « La création de valeur comme rhétorique et comme pratique : généalogie et sociologie de la valeur actionnariale », *L'année de la régulation*, vol. 4, 2000, p.117-165.

incarner l'implication du tissu socio-économique dans le financement des établissements ; de même, la valorisation du patrimoine foncier et immobilier pourrait contribuer à une perception de plus en plus clairement « économique », sinon financière au sens le plus classique, de la gestion des « ressources » universitaires. L'attractivité socio-économique d'un établissement pourrait alors se mesurer de façon croissante à son budget et à son patrimoine. Ses stratégies seraient de plus en plus articulées autour d'objectifs de type financier, ce qui les rapprocherait, par ruptures ou infléchissements symboliques successifs, du « modèle » de l'entreprise commerciale sur un marché concurrentiel<sup>1</sup>.

Les autres mesures « économiques » qui s'imposent de façon beaucoup plus explicite pour l'instant sont « indirectement économiques » : l'insertion professionnelle des étudiants fournit des informations sur la capacité d'un établissement à produire du *capital humain* ; le nombre de brevets déposés indique qu'il est performant sur le plan de la recherche appliquée tournée vers le secteur productif, donc qu'il participe réellement de l'économie de la connaissance ; le nombre de créations d'entreprises par des enseignants ou d'anciens étudiants peut donner une indication sur la contribution de l'établissement à l'innovation voire à la compétitivité économiques, deux catégories centrales du discours dominant qui soulèvent toutefois de nombreux problèmes en matière de mesure.

À l'UPJV, des enquêtes sont réalisées par le BUIIO<sup>2</sup> sur l'insertion professionnelle des étudiants, par exemple ceux inscrits dans des licences professionnelles. Mais elles sont peu nombreuses et reposent sur des taux de réponse relativement bas. Elles sont très peu visibles et sont souvent considérées comme dangereuses dans le contexte de l'UPJV, où elles sont perçues comme pouvant menacer la légitimité de nombreuses formations.

De la même façon, le faible nombre de brevets déposés (qui représente un coût important pour l'établissement), même s'il est en augmentation, n'est évoqué qu'à l'occasion des bilans annuels ou quadriennaux effectués notamment dans le cadre du conseil scientifique.

<sup>1</sup> Sur la conception "symbolique" de la construction des marchés qui sous-tend notre analyse, cf. F. Lebaron, *Les fondements symboliques de l'ordre économique*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Paris VIII, 2003.

<sup>2</sup> Bureau universitaire d'information, d'insertion et d'orientation.

## *La transmission de connaissances : réussite aux examens et diplômes, poursuite d'études*

La transmission de « connaissances » (ou même de « compétences », selon un glissement de plus en plus fréquent) étant difficile à mesurer directement sans que soit mis en œuvre un système de tests cognitifs (par exemple sur le modèle de l'enquête PISA<sup>1</sup> au niveau de l'enseignement secondaire), qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes méthodologiques, l'une des modalités officielles d'évaluation de l'activité universitaire dans sa dimension pédagogique est aujourd'hui la réussite aux examens et diplômes, qui repose (à la base) sur les notes obtenues aux unités d'enseignement (ces informations étant renseignées de façon obligatoire dans le système informatique Apogée). Plus précisément, l'indicateur dominant ici est le taux d'obtention des différents diplômes (défini comme le rapport du nombre de diplômés sur le nombre d'inscrits).

Cet indicateur est en fait difficile à interpréter, une hausse du taux de réussite pouvant aussi bien signifier un changement dans les normes internes d'évaluation (par exemple, l'introduction d'un système de « compensation » en matière de notation aux unités d'enseignement) qu'une transformation reflétant une efficacité accrue du système et une « amélioration » des résultats des étudiants. Cette ambiguïté structurelle n'est pas modifiée par l'objectivation quantitative accrue des « performances ».

Deux stratégies opposées peuvent en effet en théorie conduire à une amélioration des performances selon cet indicateur : une politique plus « expansionniste » et « laxiste » en matière d'évaluation des connaissances (qui consisterait, à niveau d'accès identique, à rendre plus facile l'obtention des unités et des diplômes) ; ou à l'opposé, une politique plus « sélective » et « restrictive » fondée sur l'introduction de barrières à l'entrée ou d'une politique d'orientation dans l'enseignement supérieur plus contraignante. La pression à l'objectivation quantitative peut ainsi induire des comportements « opportunistes » ou des stratégies de contournement diverses.

Localement, cette pression à l'objectivation des performances en matière de « réussite » est associée, en pratique, à la mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES), qui s'est rapidement instituée comme l'instance centrale de l'évaluation des établissements, des formations, et des unités de recherche (les trois

<sup>1</sup> Program for International Student Assessment

principales missions de l'AÉRES, qui correspondent à ses trois composantes). À l'UPJV, les questions relatives aux indicateurs de mesure de la performance globale de l'établissement ou de ses composantes restent relativement peu débattues pour l'instant, du moins au sein des conseils et dans les "arènes" les plus publiques. C'est par les « *évaluations* » externes que s'impose de façon plus urgente la nécessité de la mesure, ce qui induit aussi un sentiment d'insécurité et d'incertitude. Les rapports de l'AÉRES (rapport sur l'établissement publié fin 2007, rapports sur l'offre de formation rendus publics en avril 2008) l'indiquent clairement : l'information, notamment sous forme quantifiée, « *circule mal* » au sein de l'UPJV ; une certaine opacité continue, par exemple, de prévaloir dans l'évaluation ordinaire des pratiques universitaires, malgré les objectifs affichés dans le contrat quadriennal. Les responsables de formation et la direction de l'établissement n'ont, par exemple, que rarement fait état, dans les projets d'« *offre de formation* », de données sur les flux étudiants et sur leurs débouchés professionnels dans différentes filières de formation (en SHS notamment).

Les commentaires des évaluateurs traduisent la relativement faible visibilité et légitimité locales des indicateurs de réussite aux examens et de leur évolution dans le temps, malgré une utilisation ponctuelle au sein des diverses « *composantes* ». Un « *observatoire de la vie étudiante* » (cellule administrative) regroupe les données, élabore des rapports internes. Chaque composante dispose d'informations (à des degrés variables selon l'investissement local dans la fabrication de statistiques). Il reste que ces informations ne font pas l'objet d'un travail large de diffusion ou d'un débat d'ampleur.

## *La production de connaissances*

Dans le domaine de la recherche, l'évaluation quantitative des unités, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, voire, à terme, des projets de recherche, se fait de plus en plus pressante, dans les différentes instances concernées. Les rôles de celles-ci sont en cours de redéfinition profonde : le Comité national du CNRS (CoNRS), la MSTP<sup>1</sup> désormais remplacée par l'AÉRES, le Conseil national des universités, les conseils scientifiques des établissements, etc. Le recours croissant aux outils de la bibliométrie n'en est qu'une des dimensions, relative à la fonction de production scientifique, mais elle est particulièrement symbolique et investie d'une forte charge politique.

<sup>1</sup> Mission scientifique technique et pédagogique.

L’objectivation bibliométrique des unités et des chercheurs reste pour l’instant très variable selon les disciplines et les institutions, mais la pression de l’impératif bibliométrique est aujourd’hui de plus en plus forte. On observe à l’UPJV un net mouvement de mise en forme durant la dernière période, qui est surtout lié à la structuration et au rôle accru des écoles doctorales à travers l’action de leurs responsables. S’appuyant sur la construction d’indicateurs relatifs au nombre de thèses financées, soutenues, qualifiées, à la durée moyenne des thèses, les écoles doctorales contribuent à la transformation des pratiques académiques dans le sens d’une objectivation accrue. Le conseil scientifique a débattu d’une évaluation sous-traitée à l’Observatoire des sciences et techniques par l’établissement en 2007, sans grandes conséquences visibles (les SHS en étaient exclues).

Certains laboratoires, qui occupent une position dominante, voire “d’avant-garde”, au sein de l’université (il s’agit d’unités mixtes de recherche labellisées CNRS), participent aussi de ce mouvement, en mettant par exemple en œuvre des instruments bibliométriques dans l’attribution de dotations budgétaires individuelles aux chercheurs et enseignants-chercheurs<sup>1</sup>. Dans de nombreuses équipes d’accueil, surtout en SHS, on est encore très loin d’une mise en œuvre généralisée de ces critères, toujours fortement contestés, malgré les efforts en cours au sein de l’AÉRES pour les formaliser (avec diverses résistances dans les SHS).

### Encadré 3. — Un contexte médiatico-politique favorable à la « mesure » des performances scientifiques

Les impulsions institutionnelles multiples à la mise en indicateur sont redoublées et amplifiées par une incessante pression médiatico-politique à la comparaison quantitative, qui passe par la publication de palmarès des établissements fondés sur des indicateurs *ad hoc*, sur le modèle de ce que l’on observe depuis des années de le domaine des politiques hospitalières<sup>2</sup>, mais aussi en matière d’enseignement secondaire (palmarès des lycées), et conformément à un processus qui s’est développé dans de nombreux pays. Cette forme “vulgaire” de la comparaison et du *benchmarking* exerce des effets qui convergent avec les transformations des politiques publiques.

Si le classement de Shanghai est le plus connu et certainement le plus efficace symboliquement des classements mondiaux des universités et des institutions

<sup>1</sup> Le laboratoire de recherche en chimie des solides (LRCS), laboratoire “fleuron” de l’UPJV, a par exemple mis en place un tel système de façon très systématique.

<sup>2</sup> F. Pierru, *Hippocrate, malade de ses réformes*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, 2007.

d'enseignement supérieur et de recherche, un ensemble de travaux et discours d'économistes participent aussi de l'imposition d'une certaine forme d'objectivation quantifiée. Ainsi, l'Institut Bruegel de Bruxelles, créé par des économistes de centre-gauche en poste en Belgique, en France, aux États-Unis..., a publié en 2007 une étude comparative mettant en avant la faiblesse des universités européennes face aux universités américaines, en l'expliquant par deux principaux facteurs : la faiblesse des budgets (privés et publics), et l'insuffisante « *autonomie* » des établissements européens<sup>1</sup>. Publiée au moment où la mobilisation étudiante contre la loi LRU se développait, cette étude contribuait à légitimer la politique du gouvernement français tout en accréditant implicitement une mesure de la « *performance scientifique* » des établissements directement issue du classement de Shanghai. La performance des universités, réduites à la fonction de production scientifique, était mesurée à l'aide d'un indicateur synthétique, construit comme la moyenne pondérée de sous-indicateurs, calculés à partir du nombre de prix Nobel, d'articles dans *Nature* et *Science*, le nombre de citations dans le *Science Citation Index* et ses équivalents en sciences humaines et sociales.

### *Les fonctions d'intégration sociale : une invisibilisation accrue*

Même si l'« *égalité des chances* » figure parmi les objectifs de la mission d'enseignement supérieur, les indicateurs qui lui sont associés (accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20–21 ans, évolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon les niveaux de formation, taux de réussite des boursiers...) sont largement déconnectés de l'enjeu de la mesure globale des performances des établissements : comme dans le domaine économique et social “en général”, la « *performance sociale* » n'est pas objectivée au même degré que la performance « *économique* » et elle est en quelque sorte reléguée à un rôle résiduel (elle est, par exemple, significativement inscrite dans le cadre du programme « Vie étudiante » dans le cadre du budget de l'État).

La mesure des « *inégalités* » a essentiellement été prise en charge au niveau national (Direction de l'éducation et de la prospective, sociologie de l'éducation<sup>2</sup>), sans qu'une pratique de la comparaison entre établissements se soit véritablement mise en place en la matière. Pourtant, au

<sup>1</sup> Institute Bruegel Policy Brief, « Why reform Europe's universities? », septembre 2007.

<sup>2</sup> M. Cacouault, F. Ceuvarard, *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, 1995.

niveau des « performances » des lycées (mesurées par la réussite au baccalauréat), des sociologues comme Christian Baudelot avaient proposé (notamment dans le cadre de palmarès journalistiques et avec le soutien de l'administration statistique) de développer une mesure de la performance en matière de réussite au bac dépendant de la composition sociale des établissements, mesure qui a connu un certain succès<sup>1</sup>. L'opération pourrait pourtant aussi être menée au niveau des établissements d'enseignement supérieur et modifierait sans doute les hiérarchies les plus fermement établies : il est en effet (socio)logique que des grandes écoles conduisent des élèves très majoritairement issus des classes supérieures à fort capital culturel au niveau du master ou du doctorat, plus « intéressant », en termes de mobilité sociale, que des universités au recrutement très populaire offrent un accès important et croissant au même niveau de formation. Mais on retrouve ici les difficultés de mesure de la réussite liées à l'éclatement des normes d'évaluation qui ont été évoquées plus haut : la disparition du cadrage national des diplômes tend ainsi à accentuer l'hétérogénéité objective des diplômés.

Malgré la présence d'un Département de Sciences de l'éducation critique et engagé (notamment sur le plan syndical), très peu de travaux ont jusqu'ici été réalisés sur ces sujets au sein de l'UPJV (en dehors de quelques mémoires de recherche). Certaines recherches doctorales sont néanmoins en cours. Peu présent dans les travaux scientifiques, peu pris en charge sur un plan quantitatif par les structures syndicales, ce thème n'est pas non plus très visible au niveau des instances de l'université.

De la même façon, la montée en puissance de l'enjeu de la mesure du « bien-être » dans une perspective qui ne serait pas dominée par les critères économiques (critique du PIB, multiplication des « indicateurs alternatifs »<sup>2</sup>), n'a pas conduit à une mobilisation spécifique concernant le monde étudiant, pas plus d'ailleurs que dans divers univers professionnels. Les « observatoires de la vie étudiante », qui ont produit, tant nationalement que localement, de nombreux rapports sur des questions comme les revenus, le logement, l'alimentation, les pratiques culturelles, la sociabilité des étudiants ne sont que peu présents dans le débat sur les performances des établissements. Les seuls indicateurs évoqués dans le programme « Vie étudiante » de la LOLF qui se rapportent à ces questions, portent sur la satisfaction en matière de logement et de

<sup>1</sup> La réussite au baccalauréat « corrigée » de la composition sociale est devenue un indicateur standard fourni par le Ministère de l'éducation.

<sup>2</sup> J. Gadrey, F. Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, 2005.

restauration (enquêtes de satisfaction), le taux d'étudiant de premier cycle ayant passé un contrôle médical et le taux de participation des étudiants aux élections universitaires. À l'UPJV, ce type d'indicateurs est à peu près absent de l'espace des enjeux de débat interne, même si les problèmes de logement et de santé des étudiants sont constitués comme « *problèmes sociaux* ».

Il est frappant de constater qu'en 2008, soit plusieurs années après la formalisation de la "stratégie de Lisbonne" et alors que la présidence de l'UPJV a été officiellement très favorable aux politiques de réforme au moins jusqu'en 2006, la « *mise en indicateurs* », par ailleurs imposée par la LOLF, n'a pas été très largement et surtout très visiblement intégrée au sein de la vie interne de l'établissement, en dehors de la nécessaire mise en conformité comptable. Si la référence à la « *culture de l'objectif* » est devenue omniprésente dans la rhétorique officielle, les nouvelles techniques quantitatives de *management* sont encore relativement sous-développées et peu légitimes. Elles s'introduisent le plus souvent comme un impératif externe et font l'objet de diverses micro-luttes d'appropriation, de façon pour l'instant largement souterraine, certains acteurs ayant plus d'intérêts que d'autres à leur mise en œuvre. Elles suscitent des réticences de natures très diverses : refus de principe de toute objectivation quantitative de l'activité universitaire dans les disciplines les plus proches de l'idéologie charismatique du créateur singulier<sup>1</sup> ; éloignement culturel à l'égard de l'instrument statistique dans de nombreux domaines ; résistances sociales à l'individualisation des carrières et des rémunérations caractéristique du « *nouveau management public* ». Elles buttent peut-être surtout sur l'absence structurelle de moyens en personnel administratif, qui aurait en charge la construction et la diffusion large de statistiques officielles fiables.

L'observation de la mise en œuvre locale de la politique des indicateurs rend ainsi encore plus nettes les nombreuses limites d'un discours politique ou économique qui invoque la transparence et l'évaluation comme instruments de changement des comportements, tout en occultant la hiérarchie des fonctions et des objectifs qui tend à s'instituer, au profit de critères économiques et au détriment du débat démocratique.

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, A. Darbel, *L'amour de l'art. Les musées et leur public*, Paris, Minuit, 1966.